

# Audit du programme Gestion nationale des données

## Office fédéral de la statistique

### L'essentiel en bref

---

Adoptée début 2017, la motion 16.4011 « Numérisation. Éviter les récoltes de données en parallèle » demande au Conseil fédéral de veiller à ce que les entreprises n'aient pas à fournir les mêmes données et informations à différentes autorités. Signée la même année par la Suisse, la Déclaration de Tallinn<sup>1</sup> postule le principe « une fois pour toutes » (*once-only principle*). L'utilisation multiple de données déjà saisies doit réduire la charge des entreprises et des citoyens.

Se fondant sur deux arrêtés du Conseil fédéral de 2019 et 2020, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a lancé le programme « Gestion nationale des données » (NaDB) dont l'objectif est de mettre en œuvre ce principe. Le programme NaDB doit permettre de déterminer, grâce à un catalogue de métadonnées, quels services travaillent avec quelles données et créer ainsi une base importante pour les efforts de numérisation de l'administration aux différents niveaux fédéraux.

Les fonds nécessaires à hauteur de 23,8 millions de francs pour la période 2020–2023 devaient être compensés par l'OFS en interne. Néanmoins, il existe actuellement un déficit de financement d'environ 15 millions de francs. Pour atteindre durablement les objectifs urgents de gestion des données au niveau national, il est nécessaire de prendre des mesures dans les domaines des finances, des structures du programme, de la coopération et de la communication.

#### De grandes ambitions... à un coût nul ?

L'activité principale de l'OFS consiste à produire des statistiques et à tenir des registres, à l'instar du registre des entreprises et des établissements. La mise en œuvre du principe « une fois pour toutes » a imposé de nouvelles exigences importantes à l'OFS en matière de gestion des données de la Confédération, des cantons et des communes. L'OFS et le Département fédéral de l'intérieur (DFI) ont mis sur pied le programme NaDB à cette fin.

L'arrêté du Conseil fédéral de 2019 n'a cependant pas alloué de moyens financiers pour concrétiser ces grandes ambitions. L'OFS a été chargé de compenser ces coûts en interne. L'arrêté complémentaire du Conseil fédéral de 2020 n'a pas mentionné la situation financière, mais il s'avère aujourd'hui que ce plan n'est pas réalisable. Le financement doit être assuré conformément aux tâches confiées à l'office.

Aujourd'hui déjà, le programme NaDB a une importance et un volume qui justifieraient sa gestion en tant que projet-clé TNI. L'OFS devrait clarifier le futur positionnement du programme avec le Secrétariat général du DFI et le secteur Transformation numérique et gouvernance de l'informatique (TNI) de la Chancellerie fédérale.

---

<sup>1</sup> <https://www.news.admin.ch/news/message/attachments/49838.pdf> ; consulté le 20.01.2022.

## **La gestion du programme et la communication doivent être renforcées**

Dans le cadre de ses projets pilotes, l'OFS s'est attelé à des sujets complexes dans le contexte restreint de la production statistique et les fait progresser avec beaucoup d'engagement. Cela comprend la nomenclature des professions, le contrôle de qualité des données de référence des entreprises, les données statistiques des salaires, les données fiscales des personnes physiques et morales, ainsi que les données médicales dans le domaine des soins de santé stationnaires. À l'échelon du programme, il faut renforcer certaines tâches et mettre à disposition les ressources nécessaires. Ceci notamment pour la gestion de la qualité, des risques et des opportunités, la communication globale sur le programme, la gestion des parties prenantes, le financement et sa gestion, la coordination des achats et la gestion de l'architecture.

Pour un projet comme le programme NaDB, une gestion des parties prenantes professionnelle et largement soutenue est extrêmement importante. Jusqu'à présent, celle-ci avait surtout été réalisée dans le cadre des projets pilotes. La mission du programme est communiquée par différents canaux, dont le groupe de travail interdépartemental (IDA) NaDB et les organes de statistiques existants, comme FEDESTAT<sup>2</sup>. À l'avenir, l'impact des diverses mesures de communication devra être suivi d'encore plus près et pris en compte dans le pilotage des travaux. La collaboration interorganisationnelle est indispensable. Elle requiert un travail de persuasion et l'implication de tous les partenaires. L'OFS devrait à l'avenir accorder plus d'attention à cet aspect en adoptant une approche de partenariat, une communication bilatérale et en convenant explicitement d'objectifs de coopération.

## **Infrastructures de données : éviter les redondances et exploiter les synergies potentielles**

Diverses infrastructures de données existent déjà au niveau fédéral ou sont en voie de réalisation. Elles couvrent diverses phases du cycle de vie des données. L'harmonisation des structures de données est essentielle pour la mise en œuvre du principe « une fois pour toutes ». Dans la mesure du possible, ces directives devraient alors être appliquées dès la phase de récolte des données, à savoir au début du cycle de vie. Pour ce qui est de la gestion nationale des données, il convient d'éviter les redondances et d'identifier à temps les éventuels conflits d'objectifs avec d'autres services de la Confédération et au-delà. De même, les synergies potentielles devraient être identifiées rapidement et exploitées. Cela nécessite une plus grande coopération entre le programme NaDB et les organisations déjà responsables de l'harmonisation des données en vertu des bases juridiques existantes.

**Texte original en allemand**

---

<sup>2</sup> <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/ofs/statistique-publique/systeme-statistique-publique/commissions/fedestat.html> ; consulté le 24.2.2022.